



**Groupe Logiciel
Universités - Recherche**

Lutte Anti-piratage

**Les risques,
les mesures
à prendre**

Le logiciel : outil incontournable

- La question ne se pose plus aujourd'hui d'utiliser l'outil informatique ou non !
- Le matériel n'est rien sans le logiciel qui en est l'intelligence et la valeur ajoutée
- Le logiciel est devenu l'outil de production **quotidien** de plus de 75% de la population Enseignement Supérieur / Recherche

Le logiciel : un actif de valeur

- Le logiciel est un outil de production important et incontournable
- C'est un actif qui doit être géré avec la même rigueur que tout autre actif (ordinateur, matériel scientifique, téléphone, mobilier de bureau...)

MAIS L'EST-IL ?

Vous viendrait-il à l'idée de voler un ordinateur ?

Vous viendrait-il à l'idée de copier un logiciel ?

Volatilité ≠ Volabilité

- Un logiciel n'est pas un élément matériel
- Un logiciel est une réalisation de l'esprit
- Mais voler un logiciel est :
 - tellement plus facile,
 - tellement plus simple,
 - tellement plus discret,
 - tellement moins culpabilisant

On n'a pas l'impression de voler !

Mais voler c'est...

- Mettre en péril la réputation de l'établissement et nuire à son image
- Risquer des poursuites
- Risquer de lourdes amendes

Pirater c'est voler



Quelques chiffres

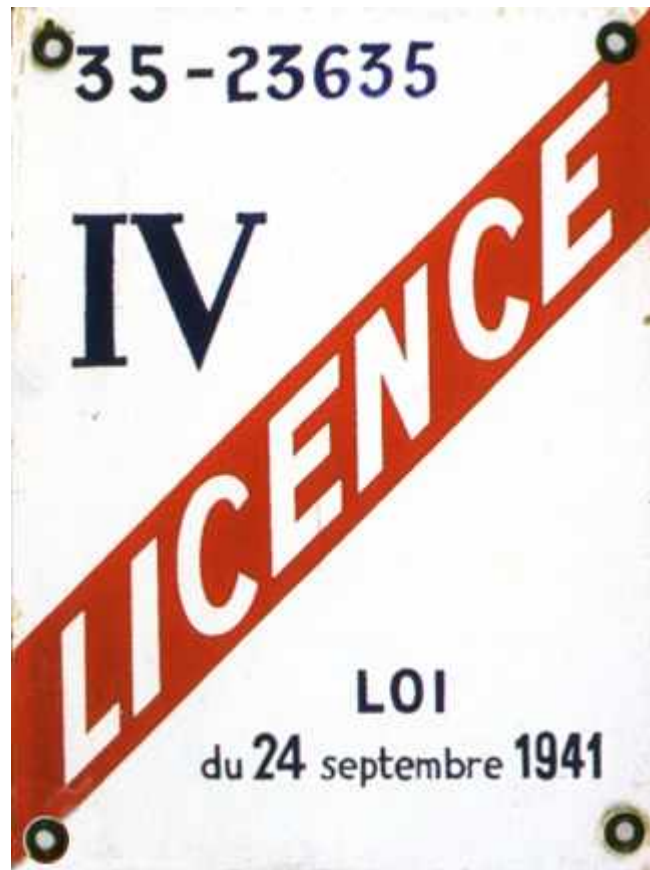
- Le taux de piratage mondial est de 35%
- 45% des logiciels utilisés en France sont piratés (2.9 milliards d'euros)
- Les éditeurs estiment à 40% le taux de piratage dans notre communauté
- Source IDC mai 2005 : USA 21%, Autriche 25%, Suède 26%, Royaume-Uni 27%, Canada 36%, Espagne 43%, Italie 50%, Grèce 62%, Bolivie 80%, Chine 90%, Vietnam 92%

A smiling man in a black shirt is looking at a tablet device in a brightly lit office hallway. In the background, another person is walking away. The scene is overlaid with a semi-transparent white banner containing text.

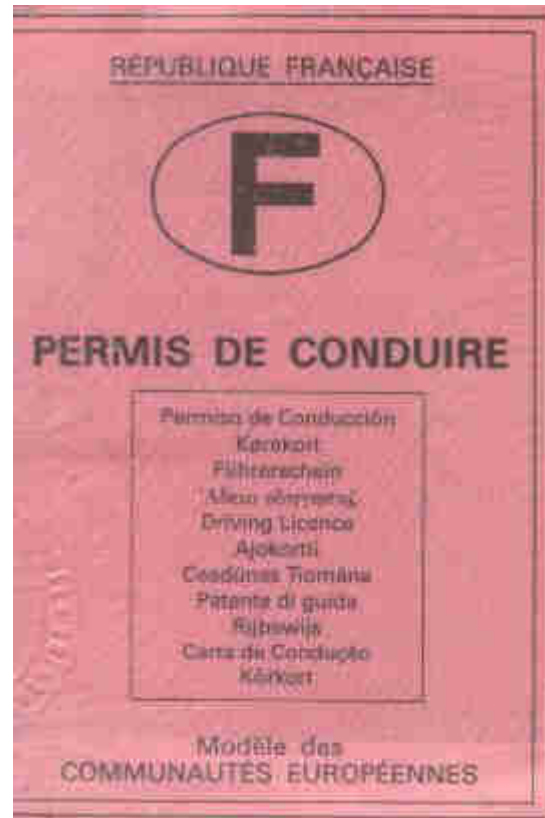
**Groupe Logiciel
Universités - Recherche**

Licences

Licences ?



Licences ?



Les licences logicielles

- Une licence logicielle définit le droit et la manière d'installer, d'utiliser et de copier un produit
- On devrait d'ailleurs, en toute rigueur, parler de progiciels et non de logiciels

On n'achète pas un progiciel, on en acquiert un droit d'usage

Diversité

- Les licences sont adaptées à chaque type de personne ou d'environnement, elles vont du simple « cliquer pour accepter » aux contrats les plus complexes faisant l'objet de négociations
- Une licence contient les conditions régissant l'utilisation du logiciel, son étendue et ses restrictions

Idée erronée N°1

- Le « licencié » est propriétaire des droits d'auteur
- Faux, il acquiert simplement le droit d'utiliser le logiciel conformément aux conditions stipulées par le titulaire des droits d'auteur (l'éditeur) et aux dispositions prévues par la loi

Idée erronée N°2

- Ce logiciel est « OpenSource » et « gratuit », je peux donc en faire ce que je veux
- Faux, ce type de logiciels est également protégé par le droit d'auteur et il convient de lire précisément la licence qui l'accompagne (modification du code, insertion dans un autre programme, redistribution, vente...)

Idée erronée N°3

- J'ai installé ce logiciel sur mon ordinateur, mais je ne m'en sers jamais, je ne risque donc rien
- Faux, le fait d'utiliser ou non un logiciel n'a aucune incidence sur l'obligation d'en posséder une licence. Le simple fait de l'installer requiert une licence

Gardez vos licences !

- Il n'est pas rare de voir les laboratoires se débarrasser, par inadvertance, des documents de licences
- Il est extrêmement important d'être en mesure de prouver que vous possédez les licences de l'ensemble de votre **actif** logiciel

**Demain je passe chez vous et je
demande les preuves de
licences de TOUS les logiciels
commerciaux installés sur
votre poste
Vous pouvez me les
montrer ?**

C'est mon CRI qui les a !

Vous croyez ?

Le cri du CRI

- NON !..
- Votre CRI (d'établissement ou diffuseur) a reçu un bon de commande de votre laboratoire, il lui a livré des licences et des CD
- Il ne sait ni pour quel poste ni pour quelle personne il l'a fait !

C'est mon Laboratoire qui les a !

Vous êtes sûr ?

Le cri du Laboratoire

- Ben, euh !..
- Il y a bien trace comptable de la commande, mais il est bien peu probable que l'on puisse rapporter à un poste ou à un individu les licences correspondantes
- Les preuves papiers distribuées par le CRI sont rangées quelque part, mais où ?
- C'est la secrétaire...



**Groupe Logiciel
Universités - Recherche**

Discours de la méthode

**Le titre n'est pas
de moi, mais j'ai
la licence nécessaire
à son utilisation...**

Preuves de licences

- Vous devez être en mesure de présenter les éléments suivants :
 - La facture (ou tout document comptable) qui atteste de la date d'achat
 - Le support d'origine (CD – DVD)
 - Le contrat de licence utilisateur final (CLUF)
 - Le certificat d'authenticité (si fourni)
 - La copie papier de tout contrat de licence passé en ligne

**Adoptez un programme de
gestion de vos actifs logiciels**

**Ou ayez une base de
données bien à jour**

A man with dark hair, wearing a black polo shirt, is smiling and looking down at a tablet device he is holding with both hands. The background is a bright, out-of-focus office or hallway with warm lighting. Another person is visible in the background, walking away from the camera.

**Groupe Logiciel
Universités - Recherche**

De la responsabilité

**La conformité du parc
logiciel relève de la
responsabilité du
président ou du directeur
de l'établissement**

Pour se prémunir

- Le chef d'établissement doit :
 - S'assurer que la diffusion des logiciels au sein de son établissement, via le CRI, se fait dans les meilleures conditions
 - Responsabiliser les acheteurs et les décideurs (1 poste = 1 licence)
 - Informer chaque personnel de son établissement des obligations qu'il doit respecter et de la loi Rocard

Pour se prémunir

- Le CRI d'établissement doit :
 - Refuser les commandes qui lui semblent illégales (1 licence et 12 CD, un serveur et pas de CAL)
 - Délivrer des preuves de licences
 - Refuser les installations de logiciels sur les postes dont le titulaire n'a pas de licences
 - Informer, informer et encore informer

Circulaire Rocard

- La Circulaire Rocard du 17 juillet 1990 est relative à la responsabilité des fonctionnaires et agents non titulaires de l'état
- Cette circulaire prévoit expressément la responsabilité « personnelle » des fonctionnaires

Circulaire Rocard

« Un fonctionnaire, auteur ou responsable de reproduction illicite, devra **seul supporter les condamnations pénales encourues même s'il n'a pas agi dans son intérêt personnel »**

A man with dark hair, wearing a black polo shirt, is smiling and looking down at a tablet device he is holding with both hands. He is standing in a brightly lit, modern office hallway. In the background, another person is walking away, blurred. The overall atmosphere is professional and positive.

**Groupe Logiciel
Universités - Recherche**

Des contrôles et des audits

Audits

- Les éditeurs de logiciels ont le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les utilisateurs de logiciels illégaux ou sans licence
- Nos contrats nationaux spécifient souvent ce droit

Procédure d'audit (1/5)

- Audit type : celui du BSA
- Les saisies-contrefaçons sont effectuées avec l'autorisation du Président du Tribunal de Grande Instance dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle

Procédure d'audit (2/5)

- Par une ordonnance, signée de la main du Président du Tribunal, il est donné pouvoir à un huissier, généralement accompagné d'un expert informatique, de contrôler sur place l'ensemble des ordinateurs d'un établissement

Procédure d'audit (3/5)

- L'huissier, accompagné de l'expert, membre d'un cabinet d'expertise agréé auprès de la Cour d'Appel, se rend sur le site de l'établissement et signifie au représentant de celui-ci l'ordonnance du Tribunal l'autorisant à effectuer la saisie-contrefaçon.

Procédure d'audit (4/5)

- L'huissier effectue alors les opérations de saisie-contrefaçon, qui peuvent consister soit en une description ou copie des logiciels, soit en une saisie effective des logiciels, si le Président du Tribunal de Grande Instance l'a autorisée.
- Les intervenants, huissiers et experts, sont des professionnels indépendants, soucieux de limiter autant que faire se peut toute gêne ou arrêt de la production qui pourrait être causé par la nature même des opérations de saisie-contrefaçon.

Procédure d'audit (5/5)

- Lors de la saisie, l'huissier demande au représentant de l'établissement tous les justificatifs détenus permettant de justifier d'un droit d'utilisation pour les logiciels installés sur les ordinateurs. L'huissier effectue une copie de ces justificatifs, copie qu'il inclut à son procès-verbal. Un exemplaire de ce procès-verbal, contenant notamment le résultat des recherches de l'expert, est remis au représentant de l'établissement saisi.
- Les établissements qui utilisent des logiciels sans en justifier le droit d'utilisation sont systématiquement poursuivis devant un tribunal.

Exemple réel

- La procédure de contrôle s'est effectuée en deux phases :
 - Un inventaire à réaliser par l'établissement lui-même et à retourner à l'éditeur
 - Un audit *in situ* réalisé par une tierce partie afin de vérifier par un échantillonnage représentatif la véracité de l'inventaire

Exemple réel

« Nous vous demandons de procéder en interne à un bilan de vos logiciels et de certifier cette conformité et/ou de procéder à l'achat de licences manquantes. Ce bilan implique une évaluation du nombre de copies de produits logiciels XXX que vous avez installés sur vos ordinateurs ainsi que le nombre de licences XXX que vous avez achetées. Je vous envoie en annexe un document d'inventaire pour vous aider à cette réalisation. Merci de bien vouloir le compléter et le retourner dans les plus brefs délais. »

Peut-on s'opposer à un audit ?

- Non, ce serait très mal venu et nous ne voyons pas un président le refuser...
- Des audits ont été réalisés dans d'autres Ministères

Il n'y a aucune justification au piratage



**Groupe Logiciel
Universités - Recherche**

Questions